

Numéro du document normatif	
Instance d'approbation	Rectorat
Responsable administratif	Direction des communications
Date d'approbation	5 octobre 2020
Date d'entrée en vigueur	5 octobre 2020
Date de dernière révision	

Directive sur le langage épïcène et inclusif

1. PRÉAMBULE

L'Université de l'Ontario français (ci-après « Université ») est un milieu d'étude, de recherche et de création caractérisé par l'ouverture, l'équité, et l'inclusion. L'Université compte parmi ses valeurs fondamentales le pluralisme, ce qui inclut la valorisation des différences, ainsi que l'engagement communautaire et la justice sociale. Consciente du pouvoir structurant de la langue, l'Université s'engage à utiliser du langage inclusif et à mettre en œuvre les principes du langage épïcène et de la féminisation lexicale en évitant le recours au masculin générique le plus possible.

2. PRINCIPES

Tous les documents internes et externes de l'Université sont rédigés de manière à représenter équitablement les femmes et les hommes.

Il incombe au Service des communications de l'Université de s'assurer que la rédaction épïcène et inclusive respecte la dernière version des recommandations formulées par le gouvernement du Canada.

Le cas échéant et dans le respect du style de chaque personne, l'Université reconnaît et respectera aussi la dernière version des recommandations du gouvernement de l'Ontario et du gouvernement du Québec.

En conséquence, l'Université adopte les principes suivants sur l'utilisation du langage épïcène et inclusif :

- a) Recourir à des formulations neutres, soit des formulations qui incluent des mots ne présentant pas d'alternance féminin/masculin. Ces mots ont un genre grammatical propre, mais ils désignent aussi bien les hommes que les femmes. Les mots neutres appartiennent aux catégories des noms, des adjectifs et des pronoms.

- b) Intégrer les appellations féminines des titres de fonctions (soit la féminisation lexicale) à côté des appellations masculines dans des phrases afin d’offrir une représentation égale des hommes et des femmes dans les textes. L’ensemble formé par les deux noms s’appelle un doublet.
- c) Employer le masculin générique pluriel pour désigner un ensemble mixte d’hommes et de femmes dans des contextes que la formulation neutre ne soit pas idéale ou que l’emploi de nombreux doublets viennent alourdir ou réduire la lisibilité d’un texte.
- d) Adapter le langage épïcène en fonction du type de texte (publicitaire, spécialisé, pédagogique, vulgarisé, juridique, etc.) et des contraintes d’espace (formulaires, tableaux, banques de données, etc.). Dans chaque cas, il faut évaluer s’il est plus pertinent, pour rendre une idée claire, d’opter pour une formulation neutre, pour un doublet complet, ou pour utiliser des signes typographiques (les traits d’union).

3. RESSOURCES

Afin de mettre en pratique les principes de l’Université sur l’utilisation du langage épïcène et inclusif, toute personne rédigeant pour l’Université s’engage à consulter les ressources suivantes :

- **Guide de rédaction épïcène de Condition féminine Canada**
<https://umq.qc.ca/wp-content/uploads/2018/05/guide-epicene-condition-fem-canada.pdf>
- **La féminisation au gouvernement de l'Ontario**
<https://www.sdc.gov.on.ca/sites/mgcs-onterm/Documents/Guides/guidefem.htm#strat%C3%A9gies>
- **Office québécois de la langue française- Principes généraux de la rédaction épïcène**
http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=3912